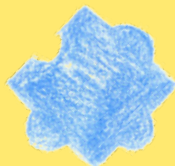
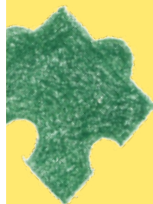


PARIS POUR LES FAMILLES

**Guide des aides et services
pour bien grandir à Paris**



AVANT-PROPOS

Rechercher un mode d'accueil, inscrire son enfant à l'école, trouver des idées d'activités pendant les vacances et le week-end... Les démarches et questions sont nombreuses lorsque l'on est parent. Ce guide a été conçu pour vous aider à vous organiser dans vos démarches et à profiter des nombreuses ressources disponibles à Paris permettant à votre ou vos enfants de bien grandir.

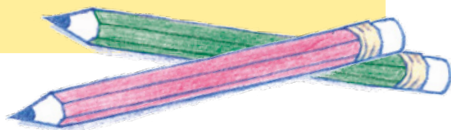
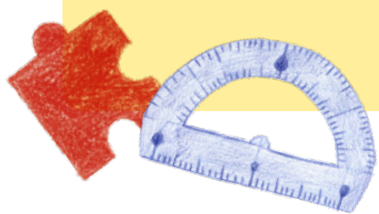
Le livret présente par thématiques les services et lieux municipaux à connaître pour bien vivre à Paris en famille. À qui s'adresser ? Comment en bénéficier ? Toutes les informations utiles et les repères pratiques y sont réunis. En complément, les aides financières de la Ville de Paris qui concernent les parents sont présentées de façon synthétique dans les dernières pages du guide.

Dans toutes les étapes importantes de la vie de votre enfant, de la petite enfance à l'adolescence, « Paris pour les familles » apportera des réponses concrètes pour simplifier votre quotidien.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

Premiers repères.....	4
Petite enfance.....	6
École.....	8
Collège.....	11
Jeunesse et vie citoyenne.....	14
Santé.....	17
Culture, sport, loisirs.....	19
Vacances.....	24
Parentalité et accompagnement des familles.....	26
Aides financières.....	28
Index des dispositifs et services.....	34



PREMIERS REPÈRES

PORTAIL PARIS FAMILLES

De nombreux services municipaux sont accessibles sur Paris Familles. Grâce à son compte personnel Mon Paris, chaque famille peut y faire et suivre sa demande de place en crèche, gérer la facturation de l'accueil en crèche et la régler. C'est également ici que se font les inscriptions aux activités périscolaires, aux centres de loisirs, aux conservatoires et aux ateliers beaux-arts, et que se trouvent leurs tarifications.



Accès : sur le site internet de Paris Familles

LES SERVICES D'INFORMATION AUX FAMILLES DANS LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Dans les services d'information aux familles, ou Relais Informations Familles – présents en mairies –, les familles trouvent de la documentation, des conseils et des informations qui leur sont destinés (petite enfance, école, loisirs, santé, prestations sociales...). Certaines démarches peuvent directement être faites sur place tout comme la mise en relation avec les services publics ou associatifs concernés.



Horaires des permanences : sur Paris.fr

LES MAISONS DES SOLIDARITÉS

Les 17 Maisons des Solidarités accueillent les Parisiennes et les Parisiens confrontés à des difficultés dans leur quotidien. Elles les orientent, les informent et les accompagnent dans leurs démarches (accès aux droits et aux aides, vie familiale, insertion sociale et professionnelle...), et protègent les personnes vulnérables ou en danger.



Accès : libre et gratuit, avec rendez-vous recommandé pour un accompagnement personnalisé

Adresses et horaires : sur [Paris.fr](https://paris.fr)

LE CENTRE D'APPEL (3975)

Un numéro unique permet aux Parisiennes et aux Parisiens de poser leurs questions sur les services de la Ville et les démarches à accomplir (cartes d'identité et passeports, logement, prestations sociales...).



Tél. : 3975, coût d'un appel local

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18h, accessible aux personnes sourdes et malentendantes

POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE ! PENSER À :

- ☐ Inscription à l'école maternelle (3-6 ans), élémentaire (6-11 ans) ou au collège (11-15 ans) (obligatoire)
- ☐ Calcul du quotient familial CAF (recommandé)
- ☐ Inscription sur Paris Familles (recommandé)
- ☐ Inscription à la restauration scolaire (facultatif)
- ☐ Inscription aux ateliers périscolaires* (facultatif)
- ☐ Inscription en centre de loisirs (facultatif)
- ☐ Inscription à des activités de loisirs, sportives ou culturelles (facultatif)

*à l'école en dehors du temps scolaire

PETITE ENFANCE

DÉCLARER L'ARRIVÉE DE SON ENFANT

Pour une naissance: se rendre dans les cinq jours qui suivent l'accouchement à la mairie de l'arrondissement où a eu lieu la naissance.

Pour une adoption: un agrément administratif est nécessaire. À Paris, un lieu est dédié à toutes les personnes concernées par l'adoption: l'espace Paris Adoption (11^e arrondissement).

 **Plus d'informations:** sur [Paris.fr](https://paris.fr) ou auprès de sa mairie d'arrondissement

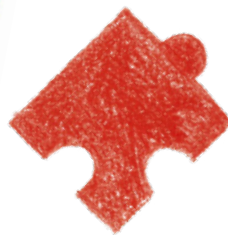
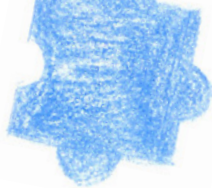


CHOISIR UN MODE D'ACCUEIL POUR SON JEUNE ENFANT

Il existe deux modes d'accueil municipaux pour les tout-petits:

- En accueil collectif: plus de 400 crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants, jardins maternels et jardins d'enfants pédagogiques (jusqu'à 6 ans).
- En accueil individuel: plus de 500 assistantes maternelles agréées, en crèches familiales municipales.

 **Plus d'informations sur les spécificités et le coût de chaque mode d'accueil:** sur [Paris.fr](https://paris.fr) ou auprès de sa mairie d'arrondissement



DEMANDER UNE PLACE EN CRÈCHE MUNICIPALE

La demande se fait à partir du 6^e mois de grossesse ou dès que l'adoption de l'enfant est officialisée. Elle doit ensuite être confirmée après la naissance.



Où ? sur Paris Familles
ou auprès de sa mairie d'arrondissement

Le saviez-vous ?



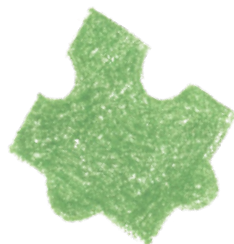
LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Les assistantes maternelles et les gardes à domicile peuvent se rendre dans l'un des 100 RPE de la Ville ou de ses partenaires pour être accompagnés dans leurs pratiques professionnelles. Ces lieux offrent également aux enfants des ateliers d'éveil et de jeux en groupe.

TROUVER UNE ASSISTANTE MATERNELLE OU UNE GARDE À DOMICILE

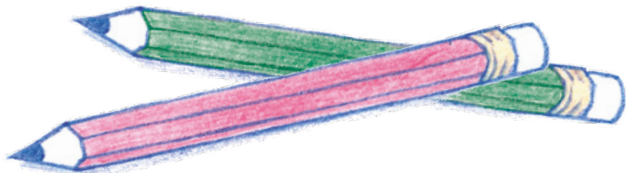
Pour recourir à l'emploi d'une assistante maternelle agréée, un service dédié, le Service d'agrément des assistantes maternelles et familiales (SAMF), fournit la liste des places disponibles dans l'arrondissement et conseille les parents dans leurs démarches.

Pour une garde d'enfant au domicile des parents, non agréée par la PMI, il est possible d'employer directement un professionnel, ou de passer par une structure mandataire.



Adresses des SAMF : sur Paris.fr

ÉCOLE



INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. L'inscription débute au mois de mars précédant la rentrée de septembre. Si l'enfant était scolarisé à l'école maternelle municipale, il est automatiquement inscrit dans l'école élémentaire dont il dépend géographiquement, à la fin de la grande section, si la famille ne déménage pas.



Où ? Sur Paris Familles ou auprès de sa mairie d'arrondissement



201

C'est le nombre d'unités d'enseignements spécifiques implantées dans les écoles et collèges publics parisiens.

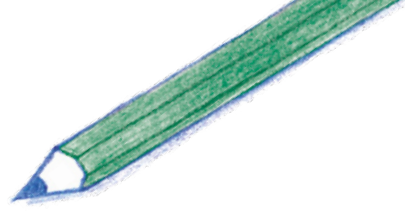
Ils accueillent les enfants et jeunes en situation de handicap, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

INSCRIRE SON ENFANT À LA CANTINE

L'inscription à la restauration scolaire dans les écoles publiques parisiennes s'effectue directement auprès de la caisse des écoles de l'arrondissement de résidence (site internet ou guichet). Une grille tarifaire unique s'applique à l'ensemble des établissements municipaux.



Tarifs : entre 0,13 et 7 € selon sur la tranche tarifaire du foyer, basée sur le quotient familial



CHOISIR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES POUR SON ENFANT

Différentes activités périscolaires, facultatives, ponctuent la journée d'école: le temps du midi, les temps d'activités périscolaires (TAP) le mardi et le vendredi de 15h à 16h30, et le temps du soir avec un goûter récréatif en maternelle, l'étude surveillée en élémentaire et des ateliers lecture en maternelle et élémentaire. Les élèves en élémentaire peuvent bénéficier de clubs d'aide à la scolarité (Coup de Pouce et ateliers lecture-expression-mathématiques [ALEM]) et d'ateliers bleus (initiation sportive, artistique, scientifique ou culturelle) selon les écoles.



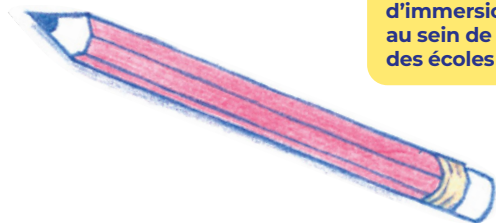
Tarifs: gratuité pour les activités du midi, les TAP, les clubs d'aide à la scolarité et les ateliers lecture. Tarifs basés sur la tranche tarifaire du foyer pour le goûter récréatif, les ateliers bleus et l'étude surveillée.

Modalités d'inscription: sur Paris Familles ou auprès de l'école.



UNE SEMAINE D'IMMERSION LINGUISTIQUE

L'Académie des langues permet aux élèves de la grande section à la 6^e de vivre une semaine d'immersion linguistique totale et gratuite au sein de ses locaux, à la demande des écoles et collèges.





INSCRIRE SON ENFANT EN CENTRE DE LOISIRS

Les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires, les enfants de 3 à 14 ans peuvent être accueillis dans l'un des 600 centres de loisirs implantés dans les écoles publiques parisiennes.

Au programme: des sorties et activités culturelles, sportives ou de plein air. Neuf centres de loisirs à parité (CLAP) accueillent chacun trente enfants dont la moitié en situation de handicap. À noter, tous les centres de loisirs accueillent des enfants en situation de handicap.



Tarifs: basés sur la tranche tarifaire du foyer

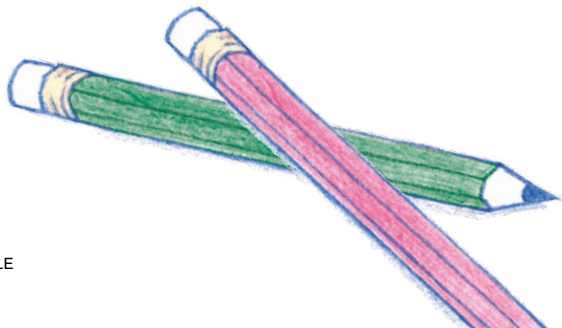
Où ? Sur Paris Familles

SOLLICITER LE SOUTIEN DU SERVICE SOCIAL SCOLAIRE

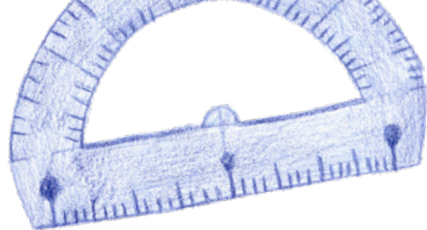
Spécialisé dans la prévention et la protection de l'enfance en écoles, le service social scolaire peut être sollicité par les parents, les professionnels de l'école, l'élève ou la cellule dédiée. Ses 130 travailleurs sociaux écoutent, conseillent, orientent et aident les familles et les élèves qui rencontrent des difficultés (prévention de l'échec scolaire et de l'absentéisme, insertion scolaire et sociale, accès aux droits).



Accès: sur demande et rendez-vous à l'école



COLLÈGE



SE CONNECTER À LA VIE SCOLAIRE DE SON ENFANT

Paris Classe Numérique (PCN) est un espace numérique de travail disponible pour toutes les écoles publiques et les 85 collèges autonomes parisiens. Il permet de communiquer et de partager des informations et contenus pédagogiques entre établissement scolaire, équipe périscolaire, parents et élèves.



Accès : application mobile à télécharger pour être informé en temps réel des communications

Le saviez-vous ?
?

DES PROTECTIONS HYGIÉNIQUES GRATUITES

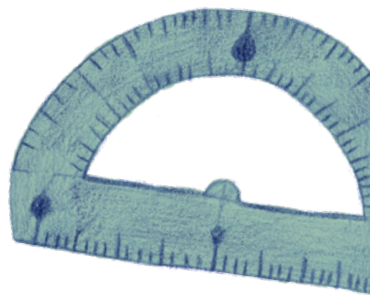
Des distributeurs gratuits de protections hygiéniques (serviettes et tampons en coton bio certifié sans perturbateurs endocriniens) sont installés dans tous les collèges publics afin de lutter contre la précarité menstruelle.

INSCRIRE SON ENFANT AU COLLÈGE

À la fin du CM2, les élèves sont affectés par l'Académie dans leur collège de secteur (le plus proche du lieu de résidence principale de leur représentante ou représentant légal), en fonction des places disponibles. Après avoir pris connaissance de l'affectation, se rendre dans le collège pour confirmer la place et procéder à l'inscription est nécessaire.



Plus d'informations : sur [Paris.fr](https://paris.fr)





INSCRIRE SON ENFANT À LA CANTINE DU COLLÈGE

Pour inscrire ou réinscrire une collégienne ou un collégien à la restauration scolaire dans l'un des 114 collèges publics parisiens, il est nécessaire de prendre contact avec l'établissement.

Pour les collèges dont la restauration est gérée par l'une des 17 caisses des écoles parisiennes, le calcul de la tranche tarifaire se fait directement auprès de celle de l'arrondissement.



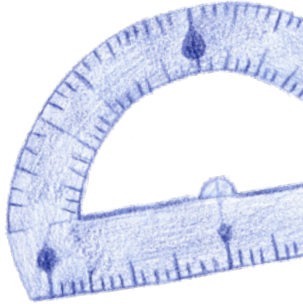
Tarifs : entre 0,13 et 7 €
selon sur la tranche tarifaire du foyer

DEMANDER UNE PLACE EN INTERNAT SCOLAIRE

14 internats scolaires parisiens, implantés majoritairement en banlieue parisienne, accueillent du lundi matin au vendredi soir des élèves de niveau collège et lycée dont les familles sont confrontées à une difficulté. Le suivi de l'élève est assuré par des assistants socio-éducatifs du pôle Internats scolaires.



Accès : s'adresser à un travailleur social



PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS SCOLAIRES DE SON ENFANT

Les jeunes de 11 à 17 ans peuvent bénéficier dans plusieurs collèges parisiens d'un soutien pour réussir leur scolarité, construire leur projet d'avenir et s'épanouir en tant que citoyennes et citoyens. Intitulé « Action collégiens », ce programme est mené, en lien avec les équipes éducatives, par un adjoint éducatif qui intervient sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires (suivi individualisé, animation de clubs, organisation de sorties).



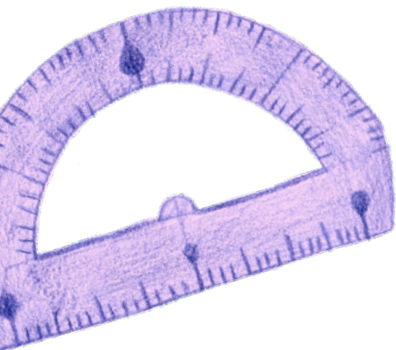
Où ? Dans une quarantaine de collèges parisiens, principalement en zones d'éducation prioritaire

Accès : s'adresser à l'équipe éducative du collège

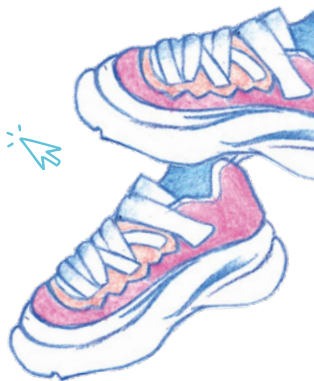


UN BUDGET PARTICIPATIF POUR LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES

Le Budget Participatif des écoles et des collèges permet aux élèves de choisir, parmi plusieurs thématiques, un projet d'équipement, d'aménagement ou d'embellissement pour leur établissement. L'objectif : les associer aux décisions qui les concernent, grâce à une concertation et un vote organisés dans les écoles (maternelles, élémentaires et polyvalentes) et les collèges participants.



JEUNESSE ET VIE CITOYENNE



FAIRE RECENSER SON ADO DE 16 ANS

Toute personne française âgée de 16 ans doit spontanément se faire recenser en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté. Elle peut effectuer seule cette démarche ou se faire représenter par ses parents. Le recensement s'effectue entre la date du 16^e anniversaire et les 3 mois suivants.



Où ? Sur [Service-public.fr](https://service-public.fr) ou auprès de sa [mairie d'arrondissement](#)

TROUVER DES INFORMATIONS POUR L'ORIENTATION DES JEUNES

Implantés dans les centres Paris Anim' (voir page 22), les 24 Points Information Jeunesse Parisiens accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur autonomie, leur orientation et leurs droits, de manière anonyme. Ils proposent notamment des services gratuits, une aide de montage de projets et des espaces d'information et de documentation sur tous les domaines de la vie quotidienne. En complément, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse organise des temps forts et propose aux jeunes des conseils personnalisés sur des sujets qui les concernent.



Accès : gratuitement et sans rendez-vous

Plus d'informations : en centres Paris Anim' ou sur [Paris.fr](https://paris.fr)



PROFITER D'UN LIEU DÉDIÉ À L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Les jeunes de 16 à 30 ans ont un lieu qui leur est propre : Quartier Jeunes (QJ). Ils et elles peuvent y être écoutés et conseillés, s'installer pour travailler et s'amuser mais aussi rencontrer des entreprises, consulter un juriste ou un psychologue, recevoir des conseils en matière de santé, profiter d'offres culturelles ou sportives gratuites, ou encore bénéficier d'une distribution alimentaire.



Où ? QJ : 4, place du Louvre (1^{er}) et QJ13 : 115, rue de Tolbiac (13^e)

Programmation : sur [Paris.fr](https://paris.fr)

PROPOSER DES COURS DE CRÉATION NUMÉRIQUE GRATUITS À SON ADO

Les 12-18 ans peuvent venir se former à la création numérique à l'école TUMO Paris, hors temps scolaires. Ils peuvent y développer gratuitement leurs compétences dans les domaines du cinéma, de l'animation, du jeu vidéo, de la musique, du dessin, du design graphique, de la modélisation 3D et de la programmation.



Où ? Au Forum des images (1^{er})

Modalités d'inscription (toute l'année) : sur le [site internet de TUMO Paris](https://siteinternet.de.tumo.paris)

Le saviez-vous ?



LES STAGES DE 3^E ET 2^{DE} À LA VILLE

La Ville de Paris propose des stages (de 3^e et de 2^{de}) au sein de ses différentes directions. Ces stages obligatoires sont l'occasion pour les élèves de découvrir le monde du travail, partager le quotidien de professionnels et bénéficier d'une expérience concrète. Les offres disponibles sont consultables sur [Paris.fr](https://paris.fr).



ENCOURAGER L'ENGAGEMENT CITOYEN DE SON ENFANT

Le Conseil des Enfants: instance d'expression, de dialogue et d'initiation pratique à la citoyenneté, composée de 58 représentantes et représentants de CM2 et de 6^e issus de 22 écoles élémentaires et 7 collèges publics parisiens. Il se réunit un à deux mercredis par mois à la Mairie de Paris Centre ou dans d'autres lieux pour des visites thématiques.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse: instance de participation citoyenne qui permet aux jeunes d'être associés à la définition et à la mise en œuvre des politiques de la collectivité. Il est composé de 100 personnes âgées de 15 à 30 ans, désignées pour un mandat de 2 ans non renouvelable et qui habitent, étudient ou travaillent à Paris.



Accès: pour le Conseil des Enfants, tirage au sort dans les établissements et pour le Conseil Parisien de la Jeunesse, appel à candidature sur [Paris.fr](https://paris.fr)

OBTENIR LA CARTE CITOYENNE DE PARIS

Tous les Parisiens et les Parisiennes, sans condition de nationalité et à partir de 7 ans, peuvent obtenir la carte citoyenne de Paris. Valable à vie, elle permet de profiter gratuitement de nombreux événements citoyens et festifs.



Où ? Commande sur [Paris.fr](https://paris.fr)



LE SERVICE CIVIQUE À LA VILLE

Plus de 60 missions de service civique sont proposées par la Ville aux jeunes de 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Aucun niveau d'études ou de compétences n'est exigé au préalable pour ces missions d'une durée de 6 à 10 mois, 24 heures par semaine et indemnisées 619 € par mois. Les missions disponibles sont consultables sur [Paris.fr](https://paris.fr).

SANTÉ



SUIVRE SA GROSSESSE ET PRENDRE SOIN DE SON ENFANT

Les 57 centres de Protection maternelle et infantile (PMI) de Paris rassemblent plus de 600 professionnels qui suivent la santé de la femme enceinte et de l'enfant de 0 à 6 ans: conseils pratiques, consultations de puériculture, soins médicaux de prévention et de dépistage, accompagnement pluridisciplinaire de l'enfant en situation de handicap, activités d'éveil et de soutien à la parentalité.



Tarifs: gratuité pour toutes et tous, avec ou sans couverture sociale
Adresses (accessibles quelle que soit l'adresse de résidence)
et horaires: sur [Paris.fr](https://paris.fr)

S'INFORMER SUR LA SANTÉ SEXUELLE

Les 23 centres parisiens de santé sexuelle proposent dès l'adolescence, quels que soient l'âge, le genre ou l'orientation sexuelle, avec ou sans rendez-vous, un accueil et des informations sur la santé sexuelle (sexualité, contraception, interruption volontaire de grossesse, violences sexistes et sexuelles), des consultations médicales, des permanences d'assistance sociale et le dépistage d'infections sexuellement transmissibles.



Tarifs: gratuité pour toutes et tous, avec ou sans couverture sociale
Adresses et horaires: sur [Paris.fr](https://paris.fr)



Le saviez-vous ?



LA SANTÉ SCOLAIRE

Construction d'un parcours santé, bilans infirmiers, consultations médicales... autant de missions assurées par la trentaine d'équipes pluriprofessionnelles employées par la Ville au service de la santé des enfants dans les établissements scolaires.



PRÉVENIR LES CONDUITES À RISQUE

Les 12 consultations jeunes consommateurs (CJC) de la Ville proposent un accueil et une prise en charge, gratuits et dans l'anonymat, aux jeunes de moins de 25 ans qui consomment des produits psychoactifs (alcool, tabac, drogues).



Plus d'informations : sur [Paris.fr](https://paris.fr)

Plusieurs associations soutenues par la Ville agissent au quotidien pour accompagner les familles parisiennes et les aider dans les différentes situations qu'elles peuvent rencontrer :

- Allo enfance en danger : **119**
- Victimes de harcèlement ou de violences numériques : **3018**
- Victimes de harcèlement scolaire : **3018**
- Violences Femmes Infos : **3919**
- Fil Santé Jeunes (12-25 ans) : **0800 253 236**
- Communauté 360 (handicap, aidantes, aidants) : **0800 360 360**
- Service d'écoute psychologique parents-enfants D.W. Winnicott : **01 42 46 66 77**

Numéros utiles



CULTURE, SPORT, LOISIRS



DÉCOUVRIR L'ART EN FAMILLE

Les 14 musées municipaux et sites patrimoniaux du réseau Paris Musées proposent une programmation annuelle riche en expositions, événements et activités. Un week-end par mois, un rendez-vous festif et gratuit y est dédié aux familles.



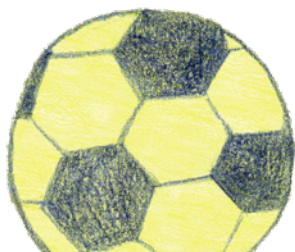
Tarifs : accès gratuit aux collections permanentes - sauf Catacombes, Palais Galliera et Crypte archéologique de l'île de la Cité
Plus d'informations : sur le site internet de Paris Musées

INSCRIRE SON ENFANT AU CONSERVATOIRE

Les enfants et jeunes de 5 à 26 ans peuvent bénéficier d'un enseignement artistique dans les 17 conservatoires d'arrondissement et le conservatoire à rayonnement régional Ida Rubinstein. Chaque année, ils sont 38 000 à apprendre la danse (à partir de 5 ans), la musique (à partir du CE1) et le théâtre (à partir de 11 ans).



Tarifs : variables selon l'activité ; calculés selon la tranche tarifaire, basée sur le quotient familial
Modalités d'inscription : sur Paris Familles ou sur le site internet des conservatoires de Paris



PROFITER DES PRÊTS ET ANIMATIONS DES BIBLIOTHÈQUES

Les 68 bibliothèques municipales, dont 58 de prêt, permettent d'emprunter des documents (livres imprimés ou audio, CD, DVD), de participer à de nombreuses animations (heure du conte, ateliers autour du jeu de société, spectacles tout public) ou encore de s'installer pour lire la presse ou travailler. Elles accueillent également des groupes scolaires et périscolaires tout au long de l'année.



Tarifs: carte des bibliothèques gratuite pour les moins de 18 ans

Modalités d'inscription: sur place ou sur [Paris.fr](https://paris.fr)



COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA SOCIÉTÉ

Académie du Climat (4^e): programme d'activités et d'événements (ateliers, conférences, projections, expositions...) pour comprendre les défis environnementaux dans un lieu convivial.

Théâtre de la Concorde (8^e): programmation culturelle participative variée (débat, performances, expositions, escape games, ateliers...) sur des sujets comme la démocratie, la justice sociale ou l'inclusion.



Accès: entrée libre et gratuite, à tout âge



SE DÉTENDRE EN FAMILLE DANS LES CRÈCHES, LES COURS D'ÉCOLES ET DE COLLÈGES

Le samedi, durant l'année scolaire, une quarantaine de cours d'écoles et de collèges publics ouvrent leurs portes, offrant un espace supplémentaire aux parents pour lire, faire du sport, se reposer ou jouer avec leurs enfants dans un cadre sécurisé. Pour les tout-petits, une trentaine de crèches participent aux « Samedis en famille », avec des animations adaptées, accessibles durant la matinée.



Accès: entrée libre et gratuite, dans la limite des places disponibles
Adresses et horaires: sur [Paris.fr](https://www.paris.fr)

PARTICIPER À DES ATELIERS LE SAMEDI MATIN

Le samedi matin, durant l'année scolaire, 38 écoles publiques accueillent les enfants et leurs familles, pour participer à des ateliers artistiques, ludiques et sportifs, à des ateliers parents-enfants ou encore à des sorties culturelles, animés par les équipes des écoles et ponctuellement par des parents ou associations.



Accès: entrée libre et gratuite, dans la limite des places disponibles
Adresses et horaires: sur [Paris.fr](https://www.paris.fr)

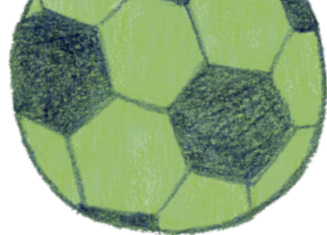


JOUER ENSEMBLE ET PARTOUT

Les ludothèques mettent à disposition des jeux et espaces de jeux pour tout âge, offrant ainsi des moments ludiques en famille. Elles peuvent être fixes ou mobiles, en intérieur ou sur l'espace public – comme les Ludomouv. Des ludothécaires sont présents pour apporter leur aide et leurs conseils.



Accès: libre et gratuit, sur adhésion pour certaines ludothèques d'intérieur
Adresses et horaires: sur [Paris.fr](https://www.paris.fr)



PROFITER DES ACTIVITÉS ET CONSEILS DES CENTRES PARIS ANIM'

Toute l'année, dans les 49 centres Paris Anim', les Parisiennes et les Parisiens ont accès à plus de 400 activités, animations, spectacles, projections, conférences et débats ainsi qu'à des stages, sorties et séjours. Dans des espaces dédiés à la jeunesse, les 14-25 ans sont accompagnés par des animateurs dans leurs projets et démarches.



Modalités d'inscription : auprès du centre concerné

Adresses et horaires : sur [Paris.fr](https://paris.fr)



LA NATURE À PARIS

Paris compte 536 parcs, squares et jardins publics ainsi que plus de 3 000 espaces verts ouverts à toutes et tous.

S'INITIER À LA NATATION À TOUT ÂGE

41 piscines municipales, équipées de bassins accessibles aux personnes à mobilité réduite, sont ouvertes toute l'année. Certaines proposent des stages gratuits d'apprentissage de la natation pour enfants et adultes ainsi que des séances dédiées aux bébés nageurs et aux femmes enceintes.



Tarifs : réduits pour les moins de 26 ans et les familles nombreuses, gratuité sous conditions

Accès : sur place ou sur le site « [Billetterie Piscines Paris](#) »

PROFITER DE SÉANCES DE SPORT GRATUITES

Selon les âges et les envies, un panel d'activités sportives existe pour les familles parisiennes :

Paris Sport Familles : pour les parents et leurs enfants de 3 à 7 ans, dans des gymnases, le samedi et le dimanche hors vacances scolaires.

Paris Sport Proximité : pour les adultes, adolescentes et adolescents, tout au long de l'année hors vacances scolaires.

Paris Sportives : pour les femmes et adolescentes, dans des squares et terrains de sport municipaux, tout au long de l'année.



Accès : entrée gratuite et sans inscription préalable, dans la limite des places disponibles (sauf pour Paris Sportives)

Programmation : sur [Paris.fr](https://paris.fr)



390

C'est le nombre d'équipements sportifs de plein air en accès libre et gratuit à Paris :
terrains de sport, aires de fitness, pistes d'athlétisme, espaces de glisse, terrains de pétanque, baignades, tennis de table, playground... pour petits et grands dans tous les arrondissements.



VACANCES



INSCRIRE SON ENFANT À UN SÉJOUR POUR LES VACANCES

Les Vacances Arc-en-Ciel: large choix de destinations et d'activités pour les enfants de 4 à 16 ans. Séjours de 5 à 12 jours. Inscription sur tirage au sort.

Les Colos apprenantes: séjours gratuits associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs pour les enfants de 6 à 17 ans, destinés prioritairement aux jeunes dont les familles remplissent certains critères. Séjours de 5 à 7 jours.



Modalités d'inscription: sur [Paris.fr](https://paris.fr)

INSCRIRE SON ENFANT À UN STAGE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Paris Sport Vacances: stages sportifs, encadrés par des éducatrices et éducateurs sportifs diplômés, pour les enfants de 7 à 17 ans.

Paris Sport Vacances + Culture: stages sportifs et culturels, encadrés par des éducateurs sportifs diplômés ainsi que des intervenants issus d'établissements culturels, pour les enfants de 7 à 17 ans.



Tarifs: gratuits la demi-journée, payant la journée (repas et goûter inclus) selon la tranche tarifaire du foyer

Modalités d'inscription et programme: sur [Paris.fr](https://paris.fr)

OCCUPER SON ADO QUI RESTE À PARIS L'ÉTÉ

Tou·te·s au collège, c'est les vacances : programme d'activités sous forme de parcours thématiques à la semaine incluant un temps d'accompagnement scolaire, dans et en dehors du collège. Inscription gratuite auprès du collège concerné.

Ville Vie Vacances : activités solidaires et éducatives, sur l'espace public ou au pied des immeubles, en journée comme en soirée. Gratuites, dédiées aux jeunes de 11 à 18 ans habitant les quartiers populaires parisiens.



Modalités d'inscription et programme :

auprès de sa mairie d'arrondissement

Le saviez-vous ?



HANDICAP ET SÉJOURS DE VACANCES

Des associations soutenues par la Ville proposent une offre de séjours de vacances adaptés, en France comme à l'étranger, à tous les publics en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers. Une cellule dédiée est ouverte lors des périodes d'inscription. Plus d'informations sur [Paris.fr](https://paris.fr).



PARENTALITÉ ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

La Ville de Paris travaille avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ainsi que de nombreuses structures et associations pour soutenir les parents dans leur quotidien et dans leur rôle auprès de leur(s) enfant(s).

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Les 36 Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) accueillent les enfants de moins de 6 ans et leurs parents sans rendez-vous ni inscription, de manière anonyme et gratuite. Les enfants peuvent y jouer et les parents y être écoutés par des professionnels formés.



Adresses et horaires : sur [Paris.fr](https://paris.fr)

LA MÉDIATION FAMILIALE

En cas de conflit au sein de la famille, il est possible de faire appel à un médiateur pour trouver une issue, en parallèle ou à la place d'une action en justice. Le premier rendez-vous est gratuit. La participation financière pour les séances suivantes est calculée en fonction du quotient familial, notamment en cas de séparation entre les parents.



Adresses et horaires : sur [Paris.fr](https://paris.fr)

LES ESPACES DE RENCONTRE PARENTS-ENFANTS

Lieux neutres, gérés par des associations formées, ces espaces de rencontre permettent aux parents d'exercer leur droit de visite, en toute sécurité pour l'enfant. Ils participent à préserver le lien entre le parent et son enfant, notamment en cas de séparation entre les parents.



Adresses et horaires : sur [Paris.fr](https://paris.fr)

L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES

Plusieurs associations accompagnent les parents solos dans leur quotidien sous forme de suivi individuel (emploi, formation, accès aux droits) et de temps collectifs (groupes de parole, sorties, ateliers bien-être...). Ces actions permettent de rompre l'isolement du parent, de favoriser son insertion professionnelle comme sociale et de renforcer son estime personnelle.



Plus d'informations : sur [Paris.fr](https://paris.fr) et sur [le site de la CAF](https://www.caf.fr)

LES RESSOURCES POUR APPRÉHENDER LE NUMÉRIQUE

Des conseils et outils sont proposés pour aider les parents à accompagner les enfants dans leur usage du numérique. Le [guide « Mon enfant et les écrans »](#), la plateforme e-Enfance et les actions menées par des associations offrent des repères essentiels pour mieux comprendre les enjeux liés aux écrans.



Plus d'informations : sur [Paris.fr](https://paris.fr)

LES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS

Lieux de proximité adaptés aux habitantes et aux habitants d'un quartier, les 33 centres sociaux et socioculturels proposent des activités sociales, éducatives, culturelles et familiales. Ils accompagnent les initiatives locales (portage de projets, constitution de collectifs ou d'associations...) dans différents domaines : accès aux droits, accompagnement scolaire, jeunesse, culture, apprentissage du français, loisirs, parentalité.



Adresses et horaires : sur le [site des centres sociaux et socioculturels de Paris](#)

AIDES FINANCIÈRES

→ Soutien à la parentalité

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
 PARIS FORFAIT FAMILLE	→ Familles avec au moins 3 enfants à charge	De 200 € à 305 € par an, en fonction des ressources déclarées sur les impôts	→ Vivre avec au moins 3 enfants à charge fiscale → Avoir des revenus déclarés inférieurs ou égaux à 5 000 € par mois	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
 ALLOCATION DE SOUTIEN AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS	→ Familles avec au moins 1 enfant en situation de handicap à charge	Jusqu'à 153 € par mois pour chaque enfant en situation de handicap	→ Avoir des revenus déclarés inférieurs ou égaux à 5 000 € par mois	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
 ALLOCATION DE NAISSANCE MULTIPLE OU ADOPTION MULTIPLE	→ Familles ayant donné naissance à ou ayant adopté plusieurs enfants au cours des 6 derniers mois	Forfait de 763 € par naissance multiple ou adoption multiple	→ Déposer la demande avant les 6 mois suivant la date de naissance ou la date du jugement d'adoption	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités

* En plus d'habiter Paris et d'être en situation de régularité en France. Pour toutes les prestations « familles », l'enfant à charge doit également vivre au domicile.

** Sans oublier de transmettre les pièces justificatives.

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
 ALLOCATION D'ACCOMPAGNEMENT	→ Personnes ayant arrêté leur activité professionnelle pour s'occuper d'un parent en fin de vie ou d'un enfant malade	Jusqu'à 610 € par mois, pour une période maximale de 3 mois	→ Le parent en fin de vie ou l'enfant doivent être hospitalisés, avec la présence nécessaire d'un parent à leurs côtés	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
 ALLOCATION EXCEPTIONNELLE	→ Personnes en difficulté	Aide ponctuelle de montant variable	→ Connaître des difficultés financières imprévues et temporaires	Déposer la demande auprès de sa ou son travailleur social ou se présenter en Maison des Solidarités

À la rentrée scolaire, afin d'accompagner les enfants dans leur réussite et de soutenir les familles, la Ville de Paris distribue à tous les élèves de CP un **kit gratuit de fournitures scolaires** (contenant feutres, stylos, crayons, ardoise, ciseaux, double-décimètre...).

* En plus d'habiter Paris et d'être en situation de régularité en France. Pour toutes les prestations « familles », l'enfant à charge doit également vivre au domicile.

** Sans oublier de transmettre les pièces justificatives.

→ Transports

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
 REMBOURSEMENT DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES	→ Jeunes de 3 à 18 ans (et jusqu'à 20 ans pour les bénéficiaires de l'AAEH)	Remboursement à 100% du forfait Imagine R ou Vélib'	→ Être scolarisé → Disposer d'un forfait Imagine R ou Vélib' en cours de validité	Remplir le formulaire dédié depuis son compte personnel Mon Paris
 PASS PARIS ACCESS' JEUNES	→ Jeunes de 16 à 19 ans en situation de handicap non titulaires de la carte Imagine R	Aide valable un an qui permet de voyager gratuitement sur le réseau d'Île-de-France	→ Percevoir l'AAH ou l'AAEH → Ne pas être étudiant → Ne pas bénéficier de la carte Imagine R	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités

→ Loisirs et vacances

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
 PARIS PASS FAMILLES	→ Familles avec au moins 3 enfants à charge ou 1 enfant en situation de handicap à charge	Carte valable un an permettant d'accéder gratuitement ou à tarifs préférentiels à des services ou équipements municipaux	→ Vivre avec au moins 3 enfants à charge fiscale ou → 1 enfant en situation de handicap à charge fiscale (titulaire de l'AAH ou de l'AAEH)	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités

* En plus d'habiter Paris et d'être en situation de régularité en France. Pour toutes les prestations « familles », l'enfant à charge doit également vivre au domicile.

** Sans oublier de transmettre les pièces justificatives.

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
	→ Jeunes de 14 à 25 ans	Carnet de 42 offres culturelles, sportives et de loisirs, gratuites ou à tarifs réduits	→ Habiter, travailler, étudier ou avoir un engagement citoyen à Paris ou dans les villes partenaires	① Réserver le carnet sur le site internet de Pass Jeunes ② Le retirer dans l'un des points de retrait
	→ Jeunes de 16 à 30 ans	Chéquiers vacances d'une valeur de 200 €	→ Avoir un projet de départ en vacances autonomes de plus de 3 jours seul ou accompagné	Remplir le formulaire depuis son compte personnel Mon Paris
	→ Jeunes de 6 à 17 ans dont les familles perçoivent l'Allocation de rentrée scolaire ou l'AAEH	Bon d'une valeur de 50 € sur la cotisation sportive annuelle	→ Percevoir l'Allocation de rentrée scolaire ou l'AAEH → Choisir une activité dans un club sportif parisien (ayant son siège social à Paris)	S'inscrire sur le site internet dédié et faire la demande
	→ Groupe de jeunes de 16 à 30 ans	De 500 € à 1500 €	Chercher à financer un projet de création d'association et/ou un projet local	① Saisir sa candidature sur Paris.fr ② Présenter oralement son projet devant un jury

* En plus d'habiter Paris et d'être en situation de régularité en France. Pour toutes les prestations « familles », l'enfant à charge doit également vivre au domicile.

** Sans oublier de transmettre les pièces justificatives.

→ Logement et énergie

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
 PARIS LOGEMENT FAMILLE	→ Familles locataires, accédant à la propriété ou → Propriétaires, avec au moins 2 enfants à charge ou 1 enfant en situation de handicap à charge	De 84 € à 128 € par mois, en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources déclarées sur les impôts	→ Vivre avec au moins 2 enfants à charge fiscale, ou → 1 enfant en situation de handicap à charge fiscale (titulaire de l'AAH ou de l'AEHH)	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
 PARIS LOGEMENT FAMILLE MONO-PARENTALES	→ Familles monoparentales locataires, accédant à la propriété ou → Propriétaires, avec au moins 1 enfant à charge	De 128 € à 150 € par mois, en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources déclarées sur les impôts	→ Vivre seul-e avec au moins 1 enfant à charge fiscale	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
 PARIS ÉNERGIE FAMILLE	→ Familles avec au moins 1 enfant à charge	De 138 € à 275 € par an, en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources déclarées sur les impôts	→ Vivre avec au moins 1 enfant à charge fiscale	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités

L'encadrement des loyers parisiens permet de limiter l'augmentation des loyers du parc privé ; le loyer (y compris pour les colocations) ne peut dépasser un plafond fixé chaque année par le Préfet. Pour se renseigner, évaluer son loyer ou effectuer un signalement, rendez-vous sur [Paris.fr](https://paris.fr).

* En plus d'habiter Paris et d'être en situation de régularité en France. Pour toutes les prestations « familles », l'enfant à charge doit également vivre au domicile.

** Sans oublier de transmettre les pièces justificatives.

NOM DE L'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT	PRINCIPALES CONDITIONS*	MODALITÉS**
 PARIS LOGEMENT	→ Famille locataire avec 1 enfant à charge	116 €	→ Vivre avec un enfant à charge → Justifier de ressources mensuelles inférieures à 1 600 € et d'un taux d'effort logement de plus de 30%	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités
 FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT DE PARIS	→ Personnes sous-locataires, locataires ou copropriétaires d'un logement du parc social ou privé	Aide ponctuelle	→ Avoir des difficultés liées à l'occupation d'un logement	① Constituer son dossier seul ou avec une ou un travailleur social ② L'envoyer à la Direction des solidarités
 AIDE À L'AMÉLIO- RATION DE L'HABITAT	→ Familles devant faire face à des travaux d'amélioration de leur logement	Jusqu'à 2135 € (parties privatives) et 3049 € (parties communes)	→ Être locataire ou propriétaire en titre → Acquitter un impôt sur le revenu inférieur ou égal à 992 €	① Retirer le formulaire sur Paris.fr ② Le compléter et le transmettre en Maison des Solidarités

L'assurance habitation est obligatoire pour toute location d'un logement.

Afin d'améliorer le pouvoir d'achat des familles, un partenariat entre l'assureur VYV Conseil et la Ville de Paris permet de proposer aux locataires aux revenus modestes une **Assurance Habitation Parisienne** au meilleur prix et aux garanties avantageuses. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [le site de VYV Conseil](#).

* En plus d'habiter Paris et d'être en situation de régularité en France. Pour toutes les prestations « familles », l'enfant à charge doit également vivre au domicile.

** Sans oublier de transmettre les pièces justificatives.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES DISPOSITIFS ET SERVICES

Académie du Climat	p.20
Action collégiens	p.13
Activités périscolaires	p.9
Assistantes maternelles	p.7
Ateliers du samedi matin	p.21
Bibliothèques municipales	p.20
Cantine de l'école	p.8
Cantine du collège	p.11
Carte citoyenne	p.16
Centre d'Information et de Documentation Jeunesse	p.14
Centres de loisirs	p.10
Centres de santé sexuelle	p.17
Centres Paris Anim'	p.22
Centre d'appels	p.5
Centres sociaux et socioculturels	p.27
Collège	p.11
Colos apprenantes	p.24
Conseil des enfants	p.16
Conseil Parisien de la Jeunesse	p.16
Conservatoires	p.19
Consultations jeunes consommateurs	p.18
Cours d'écoles et de collèges ouvertes	p.21
Crèche municipale	p.7
École	p.8

Garde à domicile	p.7
Internat scolaire	p.12
Lieux d'Accueil enfants-parents	p.26
Ludothèques	p.21
Maisons des Solidarités	p.5
Médiation familiale	p.26
Paris Classe Numérique (PCN)	p.11
Paris Familles	p.4
Paris Musées	p.19
Paris Sport Familles	p.23
Paris Sport Proximité	p.23
Paris Sport Vacances	p.24
Paris Sport Vacances + Culture	p.24
Paris Sportives	p.23
Piscines municipales	p.22
Points Information Jeunesse	p.14
Protection maternelle et infantile (PMI)	p.17
Quartier Jeunes (QJ et QJ13)	p.15
Samedis en famille	p.21
Services d'informations aux familles en mairie	p.4
Service social scolaire	p.10
Théâtre de la Concorde	p.20
Tou-te-s au collège, c'est les vacances	p.25
TUMO Paris	p.15
Vacances Arc-en-Ciel	p.24
Ville Vie Vacances	p.25

